

Performance énergétique des bâtiments tertiaires Secteur Santé



DREAL PACA

Séminaire SPPPI PACA - 27 mars 2018

Audits énergétiques pour les grandes entreprises

- Performance énergétique = **performance économique**
- Économies d'énergie sans investissement estimées de **1 à 6% et jusqu'à 10%** dans les bâtiments tertiaires : les **quick wins**, premiers gains sur la facture énergétique (rentabilise un audit !)
- 30 à 50% d'économies, pour la part de la consommation liée au bâtiment, si le plan d'action préconisé par l'audit est mis en œuvre
- faire **face à la volatilité des prix de l'énergie** et des risques liés au changement climatique

Audits énergétiques pour les grandes entreprises

- 400 entreprises obligées en PACA, 40% de taux de réponse
- 15 établissements de santé soumis à audit énergétique réglementaire
- Obligation de remise au 30/06/2016, révision tous les 4 ans

- www.paca.developpement-durable.gouv.fr/audit-energetique-pour-les-grandes-entreprises-a8565.html (bilan régional à venir, bilan national disponible)
- www.ecologique-solidaire.gouv.fr/audit-energetique-des-grandes-entreprises
- <http://audit-energie.ademe.fr/> - consulter la page principale :
 - 49 exemples de bonnes pratiques énergétiques en entreprise
 - Maîtriser l'énergie dans les hôpitaux et les cliniques

Dispositifs nationaux



Plan rénovation énergétique des bâtiments

AXE 3 Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires

- **CONSTATS** : La Loi TECV fixe un objectif de réduction de la consommation énergétique de **60 % en 2050** pour les bâtiments tertiaires.
- **Action n°11 « Maintenir une exigence ambitieuse en matière de rénovation du parc tertiaire privé »** :
 - avec un objectif de réduction de 40 % en 2030 et 60 % en 2050 et la base légale des obligations renforcée ;
 - le projet de loi logement permettra d'améliorer et sécuriser le dispositif, et le futur décret renforcera la base légale des obligations ;
 - Bpifrance développera un crédit-bail immobilier dédié à la rénovation énergétique.

Dispositifs nationaux



Plan rénovation énergétique des bâtiments

AXE 3 Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires

- **CONSTATS** : Le parc tertiaire public représente approximativement 380 millions de m² soit 37% du parc tertiaire national (100 Mm² État et 280 Mm² collectivités);
- **Action n°10** : Favoriser la rénovation du parc tertiaire public en mobilisant des financements innovants et en ciblant les bâtiments du quotidien
 - Le Gouvernement intensifie l’effort de rénovation de ce parc. Il y consacre 4,8 milliards d’euros à travers le Grand Plan d’Investissement ;
 - Rénover un quart du parc État le nécessitant pendant le quinquennat avec 1,8 milliard d’euros ;
 - L’État incitera les collectivités locales à rénover leur parc, et notamment les bâtiments scolaires, grâce à des CPE, des prêts bonifiés (CDC) et des subventions (DSIL), avec 3 milliards d’euros dont 2 milliards de prêts. *Le parc se répartit de la façon suivante : 50 % pour les écoles, collèges et lycées, 16 % sport, culture et loisir, **13 % action sociale**, **8 % maisons de retraite**, 10 % bureaux*

Les aides aux entreprises pour la transition énergétique

Rubrique mise à jour :

www.paca.developpement-durable.gouv.fr/aides-aux-entreprises-pour-la-transition-a9047.html

- Prêt Éco-Énergie (PEE) BPI France : micro-entreprises, TPE, PME souhaitant acquérir des équipements permettant d'améliorer leur efficacité énergétique ou financer leurs travaux en économies d'énergie ;
- Prêts Vert BPI France : PME et ETI (entreprise de taille intermédiaire) qui investissent pour accroître la compétitivité et la performance énergétique et environnementale de leur procédé ou de leurs produits ;
- Fonds Chaleur et appels à projets de l'ADEME (nationaux et régionaux)
- Certificats d'économie d'énergie
- Fiscalité : exonération d'impôts, crédits d'impôts, charge déductibles
- Portail national des aides aux entreprises : **www.aides-entreprises.fr**
- Guide du ministère de l'énergie des principaux dispositifs d'aides pour la transition énergétique (cible collectivités et entreprises)
- Aides du conseil régional, des conseils départementaux, des EPCI, etc.
- 1ers résultats de l'observatoire des CPE : **www.cstb.fr/assets/documents/ocpe-2017-chiffres-cles-fr-200617.pdf**



Les Certificats d'économies d'énergie (CEE)

- Un objectif doublé pour la 4ème période (2018-2020) : 1 200 TWh cumac en CEE classiques et 400 TWh cumac en CEE Précarité
- Un prix de nouveau à la hausse (4,30 €/MWh cumac en février 2018)
- 49 fiches bâtiments pour le secteur tertiaire, 6 fiches réseaux de chaleur, 28 fiches Transport
- Programme CEE « SMEn » pour accompagner le déploiement de l'ISO 50 001 au sein des entreprises, des collectivités et de l'État (jusqu'à 40 k€ d'aides)
- Lien parcours entreprises (guide ADEME, calculateur CEE, liste des obligés et délégataires) : www.paca.developpement-durable.gouv.fr/certificats-d-economies-d-energie-r1991.html

Rubrique des économies d'énergie :

www.paca.developpement-durable.gouv.fr/economies-d-energie-r181.html

Contact :

DREAL PACA, Service Énergie et Logement, unité énergie climat air

Stéphanie GOURMELEN

stephanie.gourmelen@developpement-durable.gouv.fr

Tel. 04 88 22 63 18 - 06 46 75 16 33